

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : AMICALE MOTOCROSS DE SOMMAUTHE

E-MAIL : jean-noeldelandhuy@orange.fr

TÉLÉPHONE : 06.81.94.08.68

ORGANISATEUR TECHNIQUE : GERARD LEVEQUE

N° D'ÉPREUVE FFM : 337

DATE : 07/07/2024

LIEU : SOMMAUTHE 08240

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DIDIER LAROSE	Licence : 014513
Président du Jury ou Arbitre*	ALAIN SIMON	Licence : 150708
Membre du Jury	ALINE ROSATO	Licence : 70523
Membre du Jury	JOEL LACHUT	Licence : 75397
Commissaire technique responsable	FREDERIC HAZART	Licence : 106204
Responsable du chronométrage	MORGANE MAEIRHOFFER	Licence : 362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
TROPHEE 250 cc	15		144cc 2t, 150cc 2t, 250cc 2t, 250cc 4t	
TROPHEE FEMINIENS* - MOTOS ANCIENNES**	13-15		125cc 2T à 450cc 4T* jusqu'à 500cc**	13-15 : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T
TROPHEE 450cc - TROPHEE VETERANS	15-40		250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	
LIGUE 125cc	13		125cc 2T	
LIGUE 250cc/450cc	13-15		125cc 2T à 450cc 4T	13-15 : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans > 125cc 2T
QUAD GRAND EST	16		250cc 2T OU 4T à 525cc 2T ou 4T	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **NANDJI DESIRE**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **SEDAN**

Temps de trajet (en min) **25MN**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT DE LA GOBINE**

Adresse **08240 SOMMAUTHE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1540M**

Largeur minimum de la piste **6M**

Largeur de la grille **35M**

Longueur de la ligne droite de départ **80M**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **25. 4. 2024**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **26. 04. 2024**

VISA DE LA FFM

DATE: **06/05/2024**

NUMÉRO: **24/0504**

AMICALE MOTO - CROSS SOMMAUTHE

08240 SOMMAUTHE

Tél. 03 24 30 06 10

[Signature]

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

13, rue Jean Moulin

54510 TOMBELAINE

Tél : 03 83 18 87 68

Fax : 03 83 18 87 69

P.O Costitch Michel



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

[Signature]